

AVIS N° 121 - 2018 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la Société Ivoirienne des Tabacs (SITAB), à raison de vingt (20) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du jeudi 26 juillet 2018, est de 2 000 FCFA.

La prochaine cotation du titre SITAB CI (symbole: STBC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

- cours de référence : 2 000 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [1 850 FCFA ; 2 150 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action SITAB CI, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chacun des pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 26 juillet 2018

Le Directeur Général




Edoh Kossi AMENOUNVE

Handwritten notes:
E
V
01